

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

## Table des matières

|                                                                                                             |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1- Vie de l'Association.....</b>                                                                         | <b>1</b> |
| Organisation et administration .....                                                                        | 1        |
| Participation à France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE PL) .....                                 | 2        |
| Rencontres institutionnelles, rencontres avec des organismes, formations et conférences.....                | 2        |
| Communication .....                                                                                         | 2        |
| <b>2- Participation aux Conseils et Commissions .....</b>                                                   | <b>3</b> |
| CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).....         | 3        |
| Comité de Bassin Loire-Bretagne .....                                                                       | 3        |
| CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) .....                             | 4        |
| CCSPL (Commissions consultatives des services publics locaux).....                                          | 4        |
| CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) ..... | 5        |
| CDOA (Commission Départementale de l'Orientation Agricole) .....                                            | 5        |
| CDLA (Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers).....                                     | 5        |
| Commissions de Suivi des Sites Seveso et déchets.....                                                       | 5        |
| Cellule de veille préfectorale sur le loup .....                                                            | 5        |
| <b>3- Suivi des dossiers importants .....</b>                                                               | <b>6</b> |
| Plateforme "Sentinelles de la Nature" .....                                                                 | 6        |
| Projet Arbres d'Anjou .....                                                                                 | 6        |
| Dossiers relatifs à l'Eau .....                                                                             | 8        |
| Dossiers relatifs à la Biodiversité.....                                                                    | 9        |
| Dossiers relatifs aux Déchets .....                                                                         | 10       |
| Dossiers relatifs à l'Agriculture .....                                                                     | 10       |
| Dossiers relatifs au Patrimoine.....                                                                        | 11       |
| Dossiers relatifs à l'Urbanisme.....                                                                        | 12       |
| Dossiers relatifs à l'Aménagement .....                                                                     | 12       |
| Dossiers relatifs à l'Énergie .....                                                                         | 13       |

**France Nature Environnement Anjou** est une fédération départementale d'associations de protection de la nature et de protection des sites et monuments qui est membre de France Nature Environnement Pays de la Loire.

Créée en 1965 sous l'appellation Sauvegarde du Vieil Angers, elle conserve cette appellation jusqu'en 1973. C'est à cette époque qu'elle s'intitule Sauvegarde de l'Anjou, nom qu'elle garde jusqu'à l'assemblée générale de 2023 pour devenir France Nature Environnement Anjou (FNE Anjou). Elle est agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978. Cet agrément a été renouvelé pour la dernière fois le 20 août 2021.

Actuellement, **21 associations et 37500** militants adhèrent à FNE Anjou, qui dispose ainsi d'un réseau de compétences et d'informations indispensables pour mener une action coordonnée au niveau départemental.

Elle est adhérente à France Nature Environnement Pays de la Loire, ce qui lui permet d'améliorer les liens avec les échelles régionale et nationale du mouvement FNE.

Son action, menée essentiellement en bénévolat, poursuit deux objectifs :

- préserver l'environnement, naturel ou aménagé, et agir en faveur de la qualité de vie et la santé,
- préserver le patrimoine, qu'il soit culturel, architectural, paysager...

En 2024, FNE Anjou a participé à de très nombreuses commissions, comités ou réunions sur les sujets de l'environnement et du patrimoine. Elle a participé au total à près de **180** réunions, animations ou événements divers.

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2024 dépasse les **1 109** heures, soit l'équivalent de **78 739 euros**.

## **1- Vie de l'Association**

### **Organisation et administration**

France Nature Environnement Anjou est affiliée à France Nature Environnement (<https://fne.asso.fr/notre-vision>), la plus grande fédération nationale d'associations de protection de la nature et de l'environnement, qui rassemble plus de 9000 associations de métropole et d'outre-mer.

Habilité à siéger dans les instances locales, FNE Anjou participe de façon régulière à de nombreuses commissions officielles (cf. infra : CODERST, CDPENAF, Commissions locales de l'eau, CDNPS, CDOA, Conseil de Développement, diverses CSS et CCSPL, etc...) et rencontre les services de l'État ou les élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil départemental) chaque fois qu'un dossier le nécessite. En 2024, ont eu lieu des rencontres avec les services de l'État (DDT, DREAL...), le Conseil départemental ainsi qu'avec des élus et techniciens d'Angers Loire Métropole et d'autres collectivités locales.

Action prioritaire en 2024, FNE Anjou a consolidé et amplifié le travail de développement du projet fédéral sur le thème de l'arbre. Elle s'est également beaucoup investie sur la biodiversité, la préservation de l'eau, l'urbanisme et les mobilités qui resteront des sujets de fond pour 2025.

Elle conseille dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la biodiversité tant en direction des particuliers que des associations.

L'année 2024 a vu la pérennisation du poste salarié, et l'arrivée d'un nouveau salarié pour suppléer notre salariée en congé maternité. C'est ainsi un véritable bol d'oxygène pour nos administrateurs très sollicités. L'animatrice salariée comme son remplaçant, en collaboration avec un administrateur, ont poursuivi au cours de l'année 2024 l'animation de la vie fédérale, le renforcement du lien avec notre réseau d'associations, ainsi que la structuration du projet Arbres en contribuant à la recherche de financements.

Ainsi, **11 animations ou débats** bâtis par le groupe de travail "Arbres" ont été réalisés au cours de l'année 2024.

Des associations membres et partenaires ont été rencontrées (LPO Anjou, CAUE du Maine-et-Loire, Place au Vélo, CEVA49, etc.). L'objectif de FNE Anjou est de maintenir les rencontres régulières avec les associations, d'organiser des actions communes et de leur offrir plus de visibilité sur le site internet.

## ***Participation à France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE PL)***

Membre fondateur de FNE PL, FNE Anjou siège au conseil d'administration, Florence Denier-Pasquier et Sophie Jonville étant les deux représentantes de la fédération départementale. Les nombreuses sollicitations qu'elle reçoit justifient l'action de cette fédération régionale qui est également agréée et reconnue représentative pour participer au dialogue environnemental. En 2024, son appui a été apprécié notamment pour le suivi des politiques d'eau, d'énergie, d'agrivoltaïsme, de carrières ... et pour le suivi régulier des dossiers juridiques.

## ***Rencontres institutionnelles, rencontres avec des organismes, formations et conférences***

De nombreux acteurs et partenaires ont été rencontrés en 2024, parmi lesquels le Conseil départemental 49, Angers Loire Métropole, la Mairie de Mûrs-Erigné, le CAUE 49, etc

Le 28 novembre, Florence Denier-Pasquier a donné une conférence « Les enjeux de l'eau, une goutte d'eau pour nos entreprises ? » à l'ESAIP, sur invitation des Entrepreneurs et Dirigeants Responsables Anjou-Maine.

## ***Communication***

### ***Site web***

En 2024, **21 articles** ont été publiés sur le site de FNE Anjou.

### ***Site dédié à l'inventaire des arbres***

Les entrées de fiches d'arbres sont facilitées directement à partir d'une carte intégrée : voir les données détaillées au chapitre « 3.2- Projet Arbres d'Anjou – page 7 et suiv. »

### ***Réseaux sociaux***

Des bénévoles de l'association ont animé les pages Facebook et X. Leur rôle consiste à :

- relayer les événements et actions des associations membres et amies de FNE Anjou,
- publier les articles rédigés sur le blog de FNE Anjou,
- informer sur les actions de FNE Anjou,
- répondre aux messages envoyés via «Messenger».

L'audience du compte Facebook se développe : 1113 abonnés au 31/12/2024 (5,5% de plus en un an) et 3656 vues dans l'année.

Le compte X de l'association comptait 1488 abonnés en décembre 2024. Ce réseau social a été inactivé à compter du 20 janvier 2025 compte tenu des dérives anti-démocratiques observées depuis son rachat par Elon Musk. Nos fédérations nationale (FNE) et régionale (FNE Pays de la Loire) ainsi que de nombreuses associations ont également fermé leur compte sur X.

En décembre 2024, afin de diversifier ses outils de communication, FNE Anjou a ouvert un compte sur Bluesky (fne-anjou.bsky.social), sur Instagram (fne.anjou) ainsi qu'une page LinkedIn.

## **Participation aux enquêtes publiques**

FNE Anjou a participé en 2024 à 10 enquêtes et consultations publiques que vous pouvez retrouver sur le site <https://fne-anjou.org/que-faisons-nous/enquetes-publiques/>.

La variété des sujets portée par ces enquêtes, consultations ou avis publics montre l'étendue des domaines couverts par FNE Anjou :

- Enquête Publique relative au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Angers (PSMV) (10 janvier 2024)
- Enquête Publique relative à la révision de la charte du PNR Loire Anjou-Touraine 2024-2039 (31 janvier 2024)
- Enquête Publique relative à la modification du règlement local de publicité intercommunal d'Angers Loire Métropole (29 février 2024)
- Enquête Publique relative au projet de méthanisation porté par la société AGRI BIO ENERGIE sur la commune d'Ombree d'Anjou (24 juin 2024)
- Consultation Publique relative à la demande de permis exclusif de recherche de mines « Belenos » (18 juillet 2024)
- Enquête Publique relative à l'aliénation de chemins ruraux à Morannes sur – Sarthe- Daumeray (30 septembre 2024)
- Enquête Publique relative au projet de modification du PLUi d'Armaillé, Bouillé Ménard, Bourg l'Evêque, Carbay, Ombree d'Anjou (11 octobre 2024)
- Enquête publique relative à la construction d'un établissement pénitentiaire à Loire -Authion Trélazé (11 octobre 2024)
- Enquête publique relative à la déviation Nord – Est de Seiches sur Loir (RD 323) (28 octobre 2024)
- Avis concerté sur l'instauration de la ZFE d'Angers Loire Métropole 2025 PAV BAV FNE (18 décembre 2024)

## **2- Participation aux Conseils et Commission**

### ***CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)***

Le CODERST examine chaque mois les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Le représentant de FNE Anjou y siège assidûment ; en 2024, le CODERST s'est réuni 7 fois dont une fois en dématérialisation.

Plusieurs dossiers ont été étudiés et ont fait l'objet d'observations de FNE Anjou dont :

- le projet de règlement intérieur du CODERST
- les travaux d'entretien et de réhabilitation du cours d'eau de la vallée de l'Authion
- le développement des activités de méthanisation SAS COP vert Orée d'Anjou
- la création d'unité de méthanisation agricole collective agri bio énergie Ombree d'Anjou
- un CODERST dématérialisé sur le projet d'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux dates d'épandage des effluents de type II (PAR7)

### ***Comité de Bassin Loire-Bretagne***

Pour mémoire, FNE Anjou est présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau par une de ses co-présidentes, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire (compte-rendu sur <https://www.fne-pays-de-la-loire.fr/rapports-dactivite/>). Elle assure également la présidence de la commission Evaluation de la politique d'intervention. Cette représentation est toujours traitée en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières. En savoir plus : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/comite-bassin-loire-bretagne-concertation-des-acteurs-de-leau.html>

## **CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)**

La CDNPS est placée sous l'autorité du préfet ou de son représentant.

La consultation de la commission est obligatoire pour tous travaux en sites classés ainsi que pour les projets éoliens.

Elle reste consultative bien que son avis soit très largement suivi dans les prises de décision.

Elle s'est réunie 8 fois au cours de l'année 2024 pour examiner et donner son avis sur des demandes de permis de construire en sites classés, sur des demandes de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone N, des demandes de permis d'aménager d'espaces publics, une demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien (Lys-Haut-Layon), etc...

Sur les dossiers de permis de construire, FNE Anjou suit le plus souvent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et de l'Inspecteur des Sites (DREAL), sans manquer de souligner les enjeux environnementaux et paysagers des projets et des lieux.

### **CDNPS - formation carrières**

La CDNPS "carrière" du 21 mars était consacrée à l'examen et au vote de l'extension de la carrière exploitée par la société Charier au lieu dit "Le Fourneau" à Liré sur la commune d'Orée-d'Anjou.

FNE Anjou a formulé un avis défavorable, argumenté par les nombreuses carences et contradictions du dossier. Malgré cela, et sans même tenir compte des réserves formulées par le commissaire-enquêteur, l'autorisation d'exploiter la carrière (rubrique 2510-1), incluant la remise en état du site, a été accordée pour une durée de 30 années alors que le commissaire enquêteur demandait une durée limitée à 18 ans.

### **CDNPS - formation publicité**

La formation publicité de la CDNPS s'est réunie une fois en 2024 afin d'examiner le projet de règlement local de publicité intercommunal de Saumur-Val-de-Loire. Ce territoire présente de très nombreux enjeux patrimoniaux (plusieurs sites classés, site UNESCO, site patrimonial remarquable de Saumur, couverture quasi-intégrale par le PNR Loire-Anjou-Touraine...) aussi l'encadrement de la publicité y constitue une question importante.

Le projet de RLPi présente plusieurs imprécisions et insuffisances bien mises en évidence par le service rapporteur, notamment des carences de justification de l'intérêt de déroger dans différents secteurs à l'interdiction globale d'exercice de la publicité au sein du PNR. Il opère par ailleurs des choix contestables quant aux possibilités d'implanter des publicités au sein du site patrimonial remarquable de Saumur. FNE Anjou a voté, comme la majorité des membres de la commission, dans le sens d'un avis favorable conditionné à l'intégration des multiples observations formulées par le service rapporteur.

## **CCSPL (Commissions consultatives des services publics locaux)**

En 2024, FNE Anjou a participé à 9 réunions de ces commissions :

- 5 réunions de la CCSPL d'ALM
- 3 réunions de la CCSPL de la ville d'Angers
- 1 réunion de la CCSPL du SIVERT (Syndicat intercommunal de valorisation des déchets de l'Est Anjou).

L'objectif de ces commissions est de permettre l'expression des usagers et du public sur le fonctionnement des services publics de toutes natures (mobilités, gestion de l'eau, gestion des déchets, etc...) qui sont confiés à des tiers par les collectivités.

## **CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)**

La CDPENAF examine chaque mois les dossiers d'élaboration ou de modification de Schéma de Cohérence Territoriale et de Plan Local d'Urbanisme, de demande de permis de construire sur les communes ne possédant pas de PLU, sous l'angle de l'artificialisation d'espace par les constructions, l'objectif étant de préserver au maximum les espaces non bâtis et d'atteindre Zéro Artificialisation Nette en 2050. La commission examine aussi les dossiers de Compensation Collective Agricole, obligatoire quand un projet impacte plus de 2ha de terres agricoles.

Le chargé de mission Energies de FNE Pays de la Loire facilite les échanges, au sein du réseau régional et aussi départemental, et aide à l'analyse des dossiers de photovoltaïque et de méthanisation, ainsi que des tout premiers projets d'agrivoltaïsme.

## **CDOA (Commission Départementale de l'Orientation Agricole)**

En 2024 la commission s'est réunie une fois par mois sur une période de 10 mois. Les dossiers sont adressés à l'avance aux membres pour étude. Les sujets traités portent sur les examens des demandes d'autorisation d'exploiter ou les demandes d'agrandissement et restent très techniques. Ce point nécessite toujours beaucoup de vigilance au regard de l'accaparement des terres par les sociétés agricoles, empêchant l'installation des jeunes agriculteurs. Les solutions de bon sens émises par la CDOA ne sont pas toujours validées par la DRAAF au motif que les solutions ne cadrent pas avec le schéma directeur régional des exploitations agricoles des Pays de la Loire (SDREA), disponible sur <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/le-schema-directeur-regional-des-exploitations-agricoles-des-pays-de-la-loire-a1699.html>. Les conditions météorologiques désastreuses conduisent la CDOA à traiter beaucoup de questions d'indemnisation, sujet de préoccupation des agriculteurs

## **Conseil de Développement Loire Angers – Groupe Environnement**

FNE Anjou est représentée au Conseil de Développement Loire Angers. Celui-ci a été renouvelé au cours de l'année 2024. FNE Anjou a été candidate pour siéger dans le nouveau conseil, ce qui a été accordé. FNE Anjou est notamment représentée dans le groupe Environnement créé au sein de ce Conseil. Le groupe a pour mission le suivi et la veille sur la prise en compte de l'environnement dans les travaux du Conseil de Développement. Il s'est notamment saisi du Schéma de Cohérence Territoriale et de la problématique de l'eau, pour laquelle FNE Anjou a obtenu que soit intégré dans la réflexion le fait que l'eau n'est pas uniquement une ressource mais qu'elle constitue également un milieu de vie.

## **Commissions de Suivi des Sites Seveso et déchets**

FNE Anjou a participé le 25 mars 2024 à la Commissions de Suivi du Site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique de déchets de Lasse. Le fonctionnement et les émissions de l'usine n'appellent pas de remarque particulière. Les serristes qui utilisent la vapeur de l'usine pour chauffer leurs serres souhaitent développer leurs surfaces de cultures, sous réserve que la ressource en eau locale le permette. Le point marquant de cette réunion a concerné l'avancement du projet de doublement de la capacité de l'UVE par la construction d'un second four, afin de traiter les déchets résiduels des agglomérations d'Angers et de Tours.

## **Cellule de veille préfectorale sur le Loup**

Face aux fortes présomptions de passage ou de présence du loup en Maine-et-Loire, le Préfet a installé une cellule de veille réunissant les principaux acteurs concernés. FNE Anjou y représente les APNE aux côtés de la LPO Anjou. Cette cellule s'est réunie pour la première fois le 31 mai 2024. Outre l'installation de la cellule, la réunion a surtout permis de recueillir l'assentiment de tous les acteurs sur le passage du département en « Cercle 3 » du Plan national d'actions sur le Loup, afin d'ouvrir la possibilité d'aides financières aux éleveurs pour la protection de leurs troupeaux. Ce passage en « Cercle 3 » a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Sur la question du loup, FNE Anjou est également intervenue en octobre 2024 lors d'un ciné-débat organisé à Rochefort-sur-Loire par l'association « C'est bio l'Anjou », après la projection du film de Jean-Michel Bertrand « Vivre avec les loups ».

### **3- Suivi des dossiers importants**

#### **Plateforme "Sentinelles de la Nature"**

La plateforme Sentinelles de la Nature permet à toute personne de s'investir en signalant des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables. Cette plateforme se présente sous la forme d'un site internet ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable : <https://sentinellesdelanature.fr/pays-de-la-loire.7.htm> gratuitement.

En 2024, l'équipe de référents de FNE Anjou s'est réduite avec le départ d'une référente qui a quitté la région : l'équipe de référents bénévoles ne comporte désormais plus que 3 membres. Cet investissement bénévole est absolument indispensable au fonctionnement de la plateforme, les référents étant en charge du traitement des alertes (demandes de précisions, conseils à la sentinelle, engagement d'une démarche directe, publication du signalement...). Outre le traitement quotidien des alertes, les référents se sont réunis à 9 reprises pour discuter des suites à donner aux signalements reçus et ont participé en novembre à une réunion régionale des référents pour partager leurs expériences. Cela représente plus de 70 heures de bénévolat pour l'année 2024.

25 nouvelles sentinelles se sont inscrites sur la plateforme dans le département en 2024, portant à 278 le nombre de sentinelles du Maine-et-Loire.

Aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire (notamment au plan juridique), les référents bénévoles de FNE Anjou ont reçu et traité 82 signalements en 2024.

Parmi ces alertes, une écrasante majorité de signalements (79) correspondaient à des dégradations. Les deux dégradations les plus fréquemment signalées sont des dépôts de déchets (34 %) et destructions d'arbres ou de haies (25%), suivies par des pollutions de l'eau et brûlages de déchets (10 % chacun). Diverses actions ont été mises en œuvre pour remédier à ces situations, allant du conseil donné à la sentinelle pour les cas les moins graves à une intervention directe de FNE Anjou dans certains cas. Par exemple, FNE Anjou a porté plainte auprès du parquet d'Angers pour l'exploitation non-conforme d'une casse automobile dans le choletais et a adressé de multiples alertes aux services de l'État et aux mairies concernées suite à des arrachages de haies protégées. Aux côtés des sentinelles investies, elle a notamment pu obtenir le retrait de nombreux dépôts sauvages de déchets.

Les sentinelles peuvent aussi signaler des initiatives favorables à l'environnement, cela a par exemple permis de mettre en avant des opérations de plantations de haies.

Enfin, comme dans le reste de la région, a été lancée en Maine-et-Loire la campagne « Sentinelles de la Nuit », visant à référencer entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre 2024 des signalements relatifs à des éclairages illicites et/ou gênants, notamment des lampadaires « boules » interdits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Malgré quelques reprises presse, cette campagne a été un échec puisqu'aucun signalement n'a été réalisé dans le département (contre 49 signalements représentant plus de 350 éclairages litigieux dans le reste de la région).

#### **Projet Arbres d'Anjou**

**Arbres d'Anjou : Ensemble pour protéger notre patrimoine arboré**

Né de la remarquable mobilisation citoyenne en 2018-2019 pour la protection des arbres à Angers, le groupe Arbres de FNE Anjou n'a cessé de se développer et de renforcer ses actions sur le département. Avec l'ambition de mieux faire connaître le patrimoine arboré du Maine-et-Loire pour mieux le préserver, les actions Arbres d'Anjou se déclinent en quatre branches :

- l'inventaire participatif des arbres remarquables,
- la charte de l'arbre,
- la sensibilisation,
- la prise en compte des signalements liés à des destructions d'arbres.

## **Une mobilisation citoyenne en hausse et une avancée marquante pour la protection des arbres**

L'année 2024 a été une année décisive pour le programme Arbres d'Anjou, avec une multiplication des actions et une mobilisation renforcée des bénévoles. Le groupe Arbres de FNE Anjou, composé de 45 bénévoles de tous âges et tous horizons animés par une passion commune pour les arbres, poursuit son objectif de valoriser et protéger les arbres du Maine-et-Loire. Cette dynamique a été particulièrement visible avec la signature de la Charte de l'Arbre par la ville d'Angers, un événement clé. Proposée par notre fédération dans le cadre des Assises de la transition écologique d'Angers Loire Métropole, cette charte co-construite en collaboration avec la Direction Parcs, Jardins et Paysages de la Ville d'Angers engage la municipalité et ses partenaires à adopter une gestion plus respectueuse du patrimoine arboré urbain. Adoptée à l'unanimité du conseil municipal d'Angers le 24 juin 2024, elle a fait l'objet de 2 signatures publiques avec différents partenaires (11 juillet et 7 octobre) où nos co-présidentes ont successivement représenté la fédération. Forts de ce succès, nous espérons étendre cette initiative à d'autres communes du département en 2025 et 2026.

## **Sensibilisation et actions de terrain**

La sensibilisation reste au cœur des actions Arbres d'Anjou. En 2024, plusieurs événements ont été organisés pour renforcer la connaissance et la protection des arbres. Parmi les actions notables, on trouve :

- 4 balades à la découverte des arbres des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre du programme départemental « Rendez-vous Nature en Anjou »,
- 5 rallyes-botaniques avec Angers Loire Métropole pour l'inventaire des arbres remarquables,
- 2 ateliers pour des classes du collège Sainte-Cécile,
- 1 conférence d'Arnaud Delacroix et Alain Persuy sur le thème « Arbre et forêt face au changement climatique ».

Le groupe Arbres a également été présent lors de plusieurs événements festifs ou professionnels, tels que le festival Mûrs pour les Transitions, les Rendez-vous aux Jardins à Chemillé-en-Anjou, la Fête des Plantes du Plessis-Grammoire, ou encore le Salon du Végétal.

Une des initiatives marquantes de l'année a été la Journée Arbres et Biodiversité organisée le 16 novembre 2024 sur la place Molière à Angers, en collaboration avec le Groupe Jeunes de la LPO Anjou. Cet événement a eu pour but de sensibiliser le public aux défis que rencontrent les arbres dans les espaces urbains et à leur rôle essentiel pour la biodiversité.

Une balade urbaine guidée, offrant une opportunité de découvrir les arbres de la ville tout en discutant des enjeux spécifiques auxquels ils sont confrontés a clôturé l'événement. La balade a permis d'illustrer de manière concrète le rôle des arbres dans la lutte contre les îlots de chaleur, ainsi que leur contribution à la biodiversité urbaine. Elle a également souligné l'importance d'une gestion durable des espaces verts urbains, en expliquant comment l'intégration des arbres dans l'aménagement urbain peut favoriser leur survie et aider à créer des environnements plus sains et plus agréables pour les habitants.

Une autre action importante de l'année 2024 a été l'intervention auprès d'élèves du lycée agricole Le Fresne, à Sainte-Gemmes-sur-Loire. L'objectif de cette intervention était de sensibiliser les futurs professionnels du paysage aux enjeux de la gestion des arbres et à leur rôle dans l'aménagement du territoire. Les élèves ont pu découvrir le projet Arbres d'Anjou, les méthodes de gestion durable des arbres, et la façon dont les arbres peuvent être intégrés dans les projets d'aménagement paysager, qu'ils soient urbains ou ruraux.

## **L'inventaire participatif : un outil clé de la mobilisation**

L'inventaire participatif des arbres remarquables est l'un des outils phares du programme Arbres d'Anjou, lancé dès 2019 en partenariat avec des étudiants de l'ESEO et de l'ESAIP à Angers. Accessible en ligne ou via l'application mobile « Arbres remarquables » (<https://fne-anjou.org/arbres-danjou/inventaire-participatif-des-arbres-du-maine-et-loire/>), cet inventaire est en perpétuelle évolution. En décembre 2024, il rassemblait environ 120 contributeurs et comptait 1083 fiches d'arbres, dont :

- 843 arbres, tels que des chênes, des platanes, des séquoias, des cyprès, des ifs, et des cormiers,
- 121 alignements et haies à hautes tiges,
- 119 espaces boisés.

## **Une dynamique renforcée pour la préservation**

En 2024, FNE Anjou a aussi répondu à de nombreuses alertes citoyennes concernant des arbres en danger. Cela a permis de dialoguer avec les municipalités et entreprises concernées pour proposer des solutions de préservation adaptées. De plus, une exposition photographique en partenariat avec le CAUE du Maine-et-Loire sur les arbres remarquables et remarquables du département sera présentée en octobre 2025, mettant en lumière la diversité et la beauté de nos arbres tout en sensibilisant à la nécessité de les protéger.

En somme, les actions Arbres d'Anjou sont portées par une mobilisation citoyenne de plus en plus forte, soutenue par un réseau de bénévoles passionnés et engagés pour la préservation de notre patrimoine arboré. Par ces multiples initiatives, la fédération continue d'œuvrer pour que les arbres du Maine-et-Loire soient mieux connus, mieux protégés et mieux pris en compte.

## **Dossiers relatifs à l'Eau**

### **SAGE Mayenne**

FNE Anjou est membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010.

La CLE Mayenne s'est engagée dans un travail pour un PTGE « projet de territoire pour la gestion de l'eau » SAGE Mayenne EAU CAP 2070.

Il s'agit de travailler notamment sur la caractérisation des prélèvements et rejets par sous-bassins versants, l'identification des bassins en tension et d'étudier des débits minimums écologiques nécessaires à la vie aquatique.

### **SAGE Oudon**

FNE Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017 et en est membre du bureau.

L'élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) se poursuit sur la base d'une étude HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat) toujours en cours. La partie la plus complexe porte sur les besoins des milieux avec des débits biologiques à fixer.

Parallèlement une révision du Sage Oudon est menée.

### **Captages Grenelle de Vritz-Candé-Freigné-Le Louroux Béconnais**

FNE Anjou participe aux réunions sur le captage de Vritz depuis le 4 février 2014.

Un contrat CTEau commun sur les trois captages de Vritz-Freigné-Le-Louroux-Béconnais est en place.

Comme nous l'avions mentionné l'an dernier, les progrès en termes de qualité nitrates et pesticides sont très décevants. Un classement ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) de trois années doit se mettre en place avec des objectifs de résultats. Si ces objectifs ne sont pas atteints, un programme d'actions obligatoires sera mis en œuvre.

## **Comité de l'Eau 49**

Comme chaque année, FNE Anjou participe aux comités de l'eau réunis essentiellement en période d'été. Notre fédération déplore le rôle purement informatif de ces comités.

## **SAGE Layon Aubance Louets**

Entre les comités techniques de l'étude HMUC du futur PTGE, la réunion de la commission GQRE, et les CLE du SAGE Layon (lors desquelles se déroulent aussi souvent les comités de pilotage de l'étude HMUC), ce ne sont pas moins de 7 réunions qui se sont tenues en 2024. Il en découle que, même si l'impossibilité de prélever de l'eau en été est maintenant reconnue par tous les acteurs, l'étude HMUC et le futur PTGE semblent s'orienter vers une recherche du moindre m<sup>3</sup> d'eau, sans vraiment prendre en compte les économies qui s'avèrent nécessaires à court terme. De même, si une gestion collective de l'irrigation se met en place petit à petit au niveau du bassin de l'Hyrôme, l'idée d'une OUGC à l'échelle du territoire du SAGE n'est pas encore mûre...

## **SAGE Authion**

FNE Anjou est membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin de l'Authion depuis 2005. FNE Anjou a participé aux réunions de COTECH, COPIL et séances plénières de la CLE ainsi qu'aux visites de sites de travaux pour la restauration des cours d'eau.

L'étude HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat) lancée en 2022 a atteint en 2024 sa phase 3 (sur 4) ayant pour thème de travail la détermination des objectifs de niveaux de nappe/débits et des volumes prélevables/ estivaux, hivernaux, printaniers/ souterrains et superficiels. L'objectif en est de baisser de 20% ces prélèvements selon une répartition qui reste à déterminer.

## **Captages prioritaires « Prieuré de la Madeleine » à Fontevraud et Fontaine-Bourreau à Montreuil-Bellay**

FNE Anjou suit au mieux ces 2 dossiers de captages dans le saumurois avec la participation du représentant de FNE Anjou aux COTECH et COPIL depuis cette année 2024.

## **Captage prioritaire « Clos Bertin » à Beaufort-en-Anjou**

FNE Anjou suit ce dossier avec en 2024 la visite des points de puisage et la station de traitement des eaux potables. La situation semble sensible puisque 2 des 3 points de puisage ne sont pas conformes quant à leur potabilité.

## **Réseau Loire-Alerte**

FNE Anjou a participé au deuxième colloque du Réseau Loire Alerte en avril 2024 à Angers. Ce Syndicat Mixte Réseau Loire Alerte (RLA) procède à l'ensemble des études nécessaires à la connaissance des risques de pollution véhiculées par la Loire et des modalités de migrations et d'impact de ces pollutions sur les pompages publics d'eau d'alimentation humaine des départements 49 et 44 (<https://www.reseau-loire-alerte.fr/>).

## **Autres dossiers départementaux relatifs à l'Eau :**

Plusieurs réunions relatives à la gestion de l'Eau se sont tenues : deux Comités départementaux de l'Eau, et une réunion du SDGRE (Plans d'eau) à Chalonnes où la connaissance de l'historique du plan d'eau communal a été fort utile.

## **Dossiers relatifs à la Biodiversité**

### **ENS « Boucle de l'Aubance »**

FNE Anjou est présente au Comité de Pilotage de l'ENS "Boucle de l'Aubance", où les élus ont été invités à ne pas dissocier la gestion de la zone humide de Mûrs-Erigné (menée par la commune) et la restauration de ce secteur de l'Aubance (sous maîtrise d'ouvrage du SLAL).

### **ENS Saint Nicolas (Angers)**

En ce qui concerne l'étang Saint-Nicolas un gros travail de recueil de données a été réalisé (faune flore hydrologie). Les scénarii s'affinent au fur et à mesure des résultats. Afin d'intégrer au mieux l'ensemble des acteurs, 2 réunions sont prévues en 2025 avec les usagers. Les spécificités de l'année :

- Apparition du castor et observation d'empreintes de loutre.
- Interventions sur le patrimoine naturel : restauration des mares, entretien de la queue de l'étang, gestion des plantes invasives, et diagnostic des milieux aquatiques.
- Connaissances et suivis : suivi des chiroptères, de la flore patrimoniale, de la végétation de la lande, et des insectes protégés.
- Prestations d'accueil et animation : sensibilisation des agents, animations grand public et scolaires, et interventions auprès des professionnels.

### **Parc des Ardoisières (Trélazé)**

En ce qui concerne le site des ardoisières, le travail est plus complexe car au-delà de la surface du site, de ses richesses tant biologiques qu'historiques ou culturelles, un élément est très prégnant : il s'agit de la sécurisation des hauts fonds. Les études se poursuivent et les décisions ne sont pas encore prises.

### **Parc Balzac (Angers)**

Certaines des actions prévues n'ont pas été réalisées ou seulement partiellement en raison des conditions climatiques.

### **Dossier CELLIER**

Un arrachage de haies abritant des espèces protégées (Chouette effraie, Grand capricorne) avait été opéré en 2021 à Challain-la-Potherie alors que le gérant des sociétés agricoles concernées (M. Laurent CELLIER) s'était vu opposer un refus d'arrachage au titre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune. Par jugement du 19 février 2024, le tribunal correctionnel d'Angers juge le prévenu et ses différentes sociétés agricoles coupables de destruction et altération d'habitats d'espèces protégées. Il les condamne à diverses peines d'amende, une peine de prison avec sursis, la remise en état des lieux et la réparation du préjudice des associations environnementales constituées parties civiles (FNE Pays de la Loire, FNE Anjou et la LPO Anjou). Le prévenu a fait appel de cette décision.

## **Dossiers relatifs aux Déchets**

### **CSS de l'installation de stockage de déchets de La Poitevinière**

Le 13 juin 2024 s'est tenue la CSS (Commission de suivi de site) de cette installation gérée par le groupe Brangeon qui reçoit des déchets non dangereux principalement d'origine industrielle : 102 000 tonnes y ont été reçues en 2023, provenant de 4 départements (49, 44, 79 et 85). Élément majeur de cette réunion : la présentation du centre de sur-tri « Écotri » installé en amont du stockage, destiné à extraire un maximum de matériaux valorisables et leur éviter l'enfouissement. La visite de ce centre, organisée avant la CSS, a permis de constater sa technologie robotisée tout à fait novatrice.

## Dossiers relatifs à l'Agriculture

### **Méthanisation**

Encouragée par les pouvoirs publics comme source d'énergie renouvelable, la méthanisation agricole connaît actuellement un fort développement, tant en Maine-et-Loire qu'à l'échelle nationale. Elle n'est cependant pas sans impacts sur l'environnement, c'est pourquoi FNE Anjou reste très attentive à ce type de projets, qui doivent être évalués au cas par cas et dans leur contexte territorial pour minimiser les risques d'impacts et éviter les éventuelles dérives. Le nombre et l'ampleur des lacunes et insuffisances dans les volets environnementaux des études préparatoires aux projets empêchent une analyse circonstanciée des projets eux-mêmes, ce que FNE Anjou ne peut évidemment que regretter.

### **CSS METHA MAUGES à Villedieu-la-Blouère**

La première réunion de la CSS, à laquelle FNE Anjou a participé, s'est tenue le 19 juin 2024 à la sous-préfecture de Cholet. Un bilan de la première année de fonctionnement a été présenté et analysé ainsi que celui des contrôles effectués suite à la mise en demeure du 28 avril portant sur l'absence de clôture réglementaire autour du site, l'absence de signalisation « sortie de camions » et la récurrence des nuisances sonores dommageables pour les voisins. Lors de l'enquête publique, FNE Anjou avait mis en exergue ces points défailants dans le dossier.

## Dossiers relatifs au Patrimoine

### **PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) du centre historique d'Angers**

En janvier 2024, FNE a déposé un avis sur la procédure de protection patrimoniale du centre historique d'Angers, attendue par notre fédération depuis des décennies. Emettant un avis favorable pour l'ensemble de la démarche, elle a émis plusieurs réserves en demandant que la surélévation d'immeubles protégés soit supprimée ; que la rédaction des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) du secteur des Jacobins, de la place Imbach, de la place Leclerc et de l'hôpital St Jean soient revues dans le sens d'une plus grande ouverture pour l'implantation des bâtiments, la préservation des espaces publics et afin de permettre une véritable concertation sur ces projets emblématiques ; que l'OAP de la Place de la Rochefoucault soit plus ambitieuse dans la programmation de son évolution paysagère ; que le projet de parking silo en hauteur à l'arrière de la place de l'Académie soit abandonné ; enfin, que le règlement soit renforcé dans le sens d'une plus grande protection de la biodiversité dans les espaces libres et les bâtiments. Le PSMV d'Angers a été approuvé en octobre 2024, sans véritable reprise de nos réserves.

### **Site Patrimonial Remarquable ligérien**

FNE Anjou a participé à la réunion de la Commission locale du SPR ligérien n°3 concernant l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Clos Lavau à Savennières. FNE Anjou a insisté pour une présentation plus fine du projet et de l'OAP créée sur le site et modifiant le PLUi.

### **Restauration d'un puits-chapelle à Bouchemaine**

Des bénévoles bouchemainois ont relevé la restauration défailante d'un puits-chapelle d'intérêt patrimonial sur le site d'un nouveau lotissement, le domaine de Rochebrune. Cette restauration ne respectant pas l'architecture originelle du puits, FNE Anjou a saisi l'Architecte des Bâtiments de France et l'a rencontré le 28 novembre 2024, en présence de la mairie de Bouchemaine, pour lui exposer ses remarques et griefs. L'ABF s'est engagé à intervenir auprès du promoteur du lotissement.

## **Autres actions**

FNE Anjou a également été présente au colloque « *La ville sous cloche ? Densification, ZAN et patrimoines culturels* » qui s'est tenu au Centre Jean Bodin-Université d'Angers et à la réunion « *Le défi climatique et la menuiserie ancienne* », organisée par la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine.

FNE Anjou a également participé à l'AG Maisons Paysannes de France-Délégation de Maine-et-Loire, notre association membre, ainsi qu'aux visites de sites.

## **Dossiers relatifs à l'Urbanisme**

### **Parking Silo de l'Académie**

Le parking de l'Académie, près du château, illustre une stratégie de passage en force que nous espérons ne plus voir sur la ville d'Angers. Le 18 mars 2024, 8 arbres de la cour de la caserne de l'Académie ont été abattus, mettant ainsi un coup d'accélérateur à la réalisation de ce projet auquel FNE Anjou s'est opposée de longue date (<https://fne-anjou.org/2024/03/21/quand-les-arbres-disparaissent-au-benefice-des-voitures-fne-anjou-engage-un-recours-contre-le-projet-de-parking-du-chateau-dangers/>). A sa suite, FNE Anjou a déposé un recours contre le permis de démolir, au motif qu'aucune évaluation environnementale n'avait été conduite. Seule une évaluation environnementale complète permettait d'avoir une vision globale de ses incidences (biodiversité, mobilité, qualité de l'air, climat, archéologie...), de chercher des solutions alternatives et d'appliquer la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC).

C'est lors de l'audience en référé devant le Tribunal Administratif de Nantes, le 24 juin 2024, que nous avons appris qu'une dispense de dérogations espèces protégées avait été discrètement octroyée par la DDT49, ce qui avait pour conséquence de dispenser le projet d'une évaluation environnementale. La décision du tribunal s'est fait attendre un mois pendant lequel la démolition des bâtiment de logements s'est accélérée ! Compte tenu des dérogations administratives obtenues par ALTER, le Tribunal n'a pas fait droit à la demande de suspension des travaux. FNE Anjou s'est ensuite désistée de son recours au fond, compte tenu de l'achèvement rapide de la démolition. Nous déplorons également que le périmètre des fouilles archéologiques ait été restreint, ce que nous avons appris par la procédure contentieuse, confirmant l'opacité dans laquelle est conduit ce projet.

Si FNE Anjou approuve la végétalisation et la diminution des stationnement du réaménagement des places de l'Académie et Kennedy, elle déplore que ce projet intègre un équipement aussi absurde qu'un parking silo de 300 places, qui est véritablement à contre sens des enjeux climat, mobilité et patrimoine de la Ville d'Angers.

### **Contentieux sur le PLUi Saumur Loire Développement**

Les échanges de mémoires, auprès du tribunal administratif, se sont poursuivis au cours de l'année sur le PLUi de l'ancienne agglomération (Saumur Loire Développement) entre FNE Anjou et la nouvelle agglomération de Saumur Val de Loire. Le Tribunal administratif a clos les débats en juin 2024, mais a reporté à 2025 l'audience publique.

## **Dossiers relatifs à l'Aménagement**

### **Création d'un entrepôt logistique à Verrières-en-Anjou dans la ZAC Océane**

En janvier 2020 un arrêté préfectoral autorise l'implantation par la société PRD, pour le compte du groupe InVivo, d'un bâtiment logistique sur la ZAC Océane de Verrières-en-Anjou. Cela entraîne la destruction d'une zone humide de 3,7 hectares. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre après études par un bureau d'étude "spécialisé", avec des résultats très décevants.

Depuis de nombreuses années, FNE Anjou veille sur les projets d'installation logistique qui gaspillent les précieuses ressources foncières pour des projets immobiliers spéculatifs. Pour Angers Loire Métropole, le réveil est tardif et difficile. En 2024, un énième «entrepôt à blanc» (sans usager identifié à la construction) de 26000 m<sup>2</sup> est sorti de terre à quelques mètres de celui laissé vide par Leroy Merlin...

Résultat de ce gaspillage foncier, la collectivité n'a plus de réserves et tente la reconquête de nouveaux espaces agricoles pour étendre la ZAC Océane. Les premières études environnementales confirment la présence de zones humides dont une partie serait détruite.

L'ambition environnementale affichée pour ce projet ne convainc pas à proximité immédiate de la zone déjà aménagée qui cumule les défaillances (zones humides détruites non compensées et irrespect de la réglementation sur l'éclairage nocturne).

Malgré cela, d'autres collectivités comme Saumur Val de Loire continuent de croire à ce mirage logistique et s'appêtent à leur tour à gaspiller leurs précieuses ressources foncières pour des projets immobiliers purement spéculatifs et des promesses d'emplois fumeuses qui ne se confirment jamais. L'abandon par Leroy Merlin de son site de Saint Jean de Linères moins de 5 ans après son implantation et la revente par Action (ZAC Océane) de son site à un fonds de pension allemand sont des preuves criantes de ce marché de dupes.

Nous continuerons bien évidemment à suivre de près ces zones d'activités, de leur création dans les documents d'urbanisme à leur mise en œuvre sur le terrain. Pour chacune de ces étapes nous veillerons à une application stricte de la séquence Éviter-Réduire-Compenser en rappelant que l'évitement reste la priorité absolue.

### **Dossier du centre pénitentiaire Trélazé / Loire-Authion**

Le futur centre pénitentiaire, destiné à remplacer la maison d'arrêt d'Angers vétuste et surchargée, répond indéniablement à un besoin d'utilité publique. Mais l'enquête publique, en octobre 2024, a révélé une prise en compte très insuffisante des impacts environnementaux. Dans sa contribution à l'enquête, FNE Anjou alerte sur plusieurs points majeurs.

De manière globale, FNE Anjou dénonce des failles graves dans le dossier présenté par les porteurs du projet. Malgré l'importance des enjeux, les études d'impact sont incomplètes. Les alternatives n'ont fait l'objet que d'analyses superficielles. Les impacts sur la biodiversité, les zones humides et les continuités écologiques sont insuffisamment pris en compte.

Ainsi, le projet prévoit la destruction de 20 hectares de zones humides et 46 500 m<sup>2</sup> d'espaces boisés classés. Ces milieux abritent une biodiversité riche (83 espèces d'oiseaux, 17 de chauves-souris...), avec plusieurs espèces protégées. FNE Anjou rappelle que la destruction de ces habitats est difficilement compensable. Et surtout, aucune mesure concrète d'évitement n'a été prévue, une exigence pourtant essentielle selon la séquence hiérarchique légale "Éviter, Réduire, Compenser".

### **Conseils dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la biodiversité**

FNE Anjou a fourni de nombreux conseils aux particuliers, aux collectifs locaux et aux associations dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, notamment dans le Segréen (documents d'urbanisme, mise à 2X2 voies...) et le Choletais (ZAC de Clénay ...).

## **Dossiers relatifs à l'Énergie**

Un petit groupe de bénévoles investis sur les dossiers énergie a démarré ses travaux en 2024, animé par Valérian Poyau, salarié de FNE Pays de la Loire. Il permet d'échanger sur différents projets présentés en commissions (CDPENAF...) ou soumis à consultation publique, en essayant d'amorcer un dialogue le plus en amont possible avec les porteurs de projet

\* \* \* \* \*